

29 mai 2007

07.358

**Question Roland Tanner****Ecole de Derrière-Pertuis**

La rentrée scolaire est proche. Le comité scolaire de l'EIDP (Ecole Intercommunale de Derrière-Pertuis), tout comme la population régionale sont dans l'incertitude la plus totale.

La situation est dans une impasse juridique, qui ne sera certainement pas résolue d'ici la rentrée scolaire prochaine. Le comité scolaire de l'EIDP vous a fait parvenir deux lettres vous interrogeant sur cet état de fait, lettres restées toujours sans réponse à ce jour.

Quelle est la prise de position de l'Etat, respectivement du DECS, sur les interrogations suivantes:

- Quand se préoccupera-t-on du bien-être des enfants? Pour rappel, une quinzaine d'enfants ne savent toujours pas où ils iront à l'école cet été.
- Quelles mesures seront prises pour assurer la rentrée scolaire 2007-2008?
- La stratégie de l'Etat serait-elle de fermer à moyen terme les écoles d'intérêt publique pour les populations retirées en les centralisant?
- Qu'en est-il de l'affirmation erronée, pour la rentrée scolaire 2007-2008, stipulant:

*Ne pas accorder, pour l'EIDP, de dérogation au sens de l'article 2 de l'arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire, du 21 décembre 2005, une telle mesure ayant déjà été octroyée l'an passé.*

*Cosignataires:* E. Berthet, D. Cottier, B. Zumsteg, Y. Fatton, J.-B. Wälti et Y. Botteron.